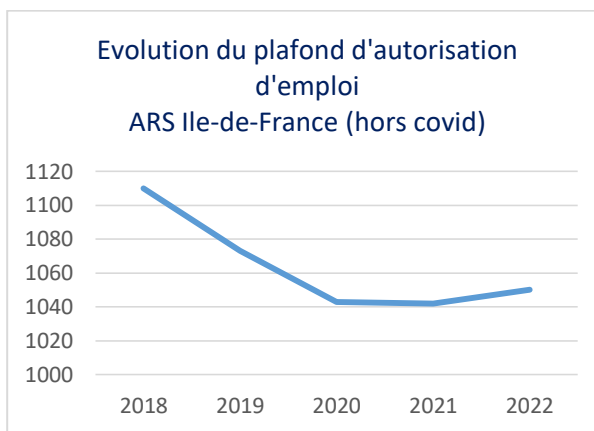


Examen du budget de fonctionnement 2022 de l'ARS

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2022 de l'ARS Ile-de-France a été présenté au CACT du 23 novembre puis au conseil de surveillance du 2 décembre 2021 et s'élève à près de **108.559.000€**.

A cette occasion, l'UNSA a mis l'accent sur le plafond d'autorisation d'emploi attribué à l'ARS qui est en constante diminution ces dernières années (hors renforts COVID), soit une baisse de plus de 5% entre 2018 et 2022 qui correspond à une perte de 60 postes en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

Ce plafond d'autorisation d'emploi s'établit à **1.091 ETPT** pour 2022, dont 41.2 ETPT au titre des renforts COVID.



Ce budget initial 2022 comprend par ailleurs une ligne de 168.000€ dédiée à l'indemnisation du télétravail mais les modalités concrètes de versement aux agents ne sont pas encore définies.

Réorganisation de la sous-direction de la gestion de l'épidémie (DVSS)

Nouvelle réorganisation de ce service qui prévoit notamment de fusionner deux départements et de réduire les effectifs affectés au *contact tracing*. Il est prévu un renfort de 41.2 ETP au titre du renfort COVID en 2022, soit une dépense de 1.9M€. L'UNSA a souhaité connaître le contenu précis des mesures d'accompagnement en faveur des agents contractuels en contrat à durée déterminée (CDD) à l'issue de leurs contrats. Car si certains ont été recrutés sur des fonctions pérennes au sein de l'ARS (20 agents en 2021), d'autres quittent l'ARS sans solution ou perspective professionnelle.

Réorganisation de l'inspection régionale autonomie - santé (IRAS)

Cette réorganisation prévoit la création d'un poste de directeur adjoint au sein du service. L'UNSA note que le taux de rotation de l'équipe s'élève à 40% entre 2020 et 2021 et contribue de fait à fragiliser le fonctionnement du service. Ce taux traduit aussi une désaffection pour l'activité d'inspection qui, paradoxalement, n'est pas véritablement valorisée dans les parcours professionnels des corps techniques d'inspection de l'Etat (médecins inspecteurs de santé publique, pharmaciens inspecteurs de santé publique, inspecteurs de l'action sanitaire et sociale).

Ce malaise a d'ailleurs été bien identifié par la mission parlementaire d'évaluation des ARS (MECSS) qui, dans son rapport remis en juin dernier, propose de

« renforcer les compétences d'inspection et de clarifier la place de ces fonctions au sein des ARS » (proposition n°11).

Nous arrivons doucement vers la fin de l'année 2021. C'est pourquoi l'équipe de l'UNSA à l'ARS Ile-de-France vous souhaite par avance de très belles fêtes.